



Séance ordinaire du 9 septembre 2026

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance ordinaire est sous la présidence de monsieur Michaël Pilote, maire de Baie-Saint-Paul et préfet, à laquelle il y avait quorum, à la salle du conseil de la ville de Baie-Saint-Paul située au 15, rue Forget, à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Sont également présents les maires et conseiller suivants :

MM.	Serge Bilodeau, maire	Petite-Rivière-St-François
	Emmanuel Deschênes, maire	Les Éboulements
	Christyan Dufour, maire	L'Isle-aux-Coudres
	Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion
	Carl Gilbert, maire	Saint-Urbain
	Gaston Duchesne, conseiller	Baie-Saint-Paul

Madame Karine Horvath, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 12 août 2026
3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 26 août 2026
4. Adoption des déboursés et des comptes à payer
5. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 433 400 \$ qui sera réalisé le 20 octobre 2026
6. Rapport d'activités trimestriel du cadre d'intervention pour la vitalité du territoire (1^{er} avril au 30 juin 2026)

Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)

7. FRR – volet Signature : octroi de contrats de services à des municipalités
8. FRR – volet Signature : octroi d'une aide financière à des municipalités
9. FRCN : octroi d'une aide financière à un promoteur
10. MEIE : autorisation de signature du contrat de prêt relatif au Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) – Tarifs douaniers américains

Service de l'aménagement du territoire et Convention de gestion territoriale (CGT)

11. Certificat de conformité : municipalité des Éboulements (règlement numéro 305-26)
12. Convention de gestion territoriale : émission d'un permis d'intervention à Le Massif SEC

Service de la Gestion des matières résiduelles et de l'environnement

13. Octroi d'un contrat de gré à gré à Compospro relatif au traitement par compostage des matières organiques collectées par la MRC de Charlevoix (janvier à juin 2027)

Divers

14. Demande de commandite: municipalité de Notre-Dame-des-Monts (Journée de réflexion)
15. Affaires nouvelles
 - 15.1. Octroi d'un contrat de services à Microcrédit Charlevoix (2026-2028)
16. Rapport de représentation
17. Correspondance
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée



OUVERTURE

Monsieur Michaël Pilote, préfet, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil présents. Il constate et confirme le quorum avant de procéder à l'ouverture de la présente séance ordinaire.

189-09-26 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour, incluant l'ajout de sujets aux affaires nouvelles, est proposée par monsieur Carl Gilbert et adoptée unanimement.

190-09-26 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2026

Il est proposé par monsieur Serge Bilodeau et résolu unanimement
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2026 soit adopté.

191-09-26 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 26 AOÛT 2026

Il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement
QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 26 août 2026 soit adopté.

192-09-26 4- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Gaston Duchesne et résolu unanimement,
QUE, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

<u>Municipalité régionale de comté de Charlevoix</u>	
Chèques # 39109 à 39140	81 954.64
Paielements par dépôts directs # 4275 à 4330	486 443.79
Paielements Accès D # 1709 à 1719	1 761.34
Paielements préautorisés JG-4327-4332-4334-4324-4323-4325-4333-4328-4329-4326-4340	129 710.95
Salaires nets versés - rapports 1338 à 1341	122 986.50
TOTAL	822 857.22

<u>Rendez-vous en gestion des ressources humaines de Charlevoix</u>	
Chèques # 568	9 341.71

MRC et RVGRH	TOTAL	832 198.93
---------------------	--------------	-------------------

<u>TNO Lac Pikauba (Charlevoix)</u>	
Paielements Accès D JG-278	1 708.93
TOTAL	1 708.93

QUE le conseil autorise le paiement de la facture suivante:

Fournisseur(s)	# Facture(s)	Montant(s)
<u>Municipalité régionale de comté de Charlevoix</u>		
Groupe Géomatique Azimut inc.	CESAAZI01199	13 330.77 \$
		13 330.77 \$



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath
Directrice générale

193-09-26 5- **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 433 400 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 20 OCTOBRE 2026**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité régionale de comté de Charlevoix souhaite emprunter par billets pour un montant total de 433 400 \$ qui sera réalisé le 20 octobre 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
182-19	160 700 \$
182-19	272 700 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 182-19, la Municipalité régionale de comté de Charlevoix souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu à l'unanimité

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 20 octobre 2026;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 avril et le 20 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le préfet, monsieur Michaël Pilote, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Karine Horvath;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027.	43 100 \$	
2028.	44 800 \$	
2029.	46 700 \$	
2030.	48 600 \$	
2031.	50 700 \$	(à payer en 2031)
2031.	199 500 \$	(à renouveler)



QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 182-19 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 octobre 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

6- RAPPORT D'ACTIVITÉS TRIMESTRIEL (1^{ER} AVRIL AU 30 JUIN 2026)

Le rapport d'activités trimestriel de la MRC de Charlevoix couvrant la période du 1^{er} avril au 30 juin 2026 a été transmis aux membres du conseil et déposé au cours de la présente séance. Ce rapport présente sommairement les différents projets, actions et activités de formation et de représentation reliés à la mise en œuvre du cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC de Charlevoix (2026-2028) adopté en février 2026. Il est convenu de le publier sur le site web de la MRC et de le transmettre aux directeurs et directrices ainsi qu'aux conseillers et conseillères municipaux pour les tenir informés des activités réalisées par les membres de l'équipe de la MRC au cours de cette période.

194-09-26 7- FRR – VOLET SIGNATURE : OCTROI DE CONTRATS DE SERVICES À DES MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE le projet Signature de la MRC de Charlevoix du FRR intitulé *Pour mieux habiter nos milieux de vie* comporte un volet qui vise à soutenir des projets d'aménagement des cœurs villageois;

ATTENDU QUE l'enveloppe budgétaire prévoit qu'une somme est disponible par municipalité dans le cadre du volet supralocal du projet Signature *Pour mieux habiter nos milieux de vie* et ce, pour la phase de réalisation de l'aménagement du concept de « Place de l'étoile »;

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a présenté à la MRC une offre de services pour le projet d'aménagement de la Place de l'étoile de Petite-Rivière-Saint-François au montant de 40 688,25 \$ (avant taxes), incluant les travaux d'aménagement du site, l'acquisition de mobilier et l'aménagement paysager;

ATTENDU QUE la municipalité de Baie-Saint-Paul a présenté à la MRC une offre de services pour le projet d'aménagement de la Place de l'étoile de Baie-Saint-Paul au montant de 28 403,31 \$ (avant taxes), incluant les travaux d'aménagement du site, l'acquisition de mobilier et l'aménagement paysager;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Hilarion a présenté à la MRC une offre de services pour le projet d'aménagement de la Place de l'étoile de Saint-Hilarion au montant de 28 403,31 \$ (avant taxes), incluant les travaux d'aménagement du site, l'acquisition de mobilier et l'aménagement paysager;

ATTENDU la recommandation favorable du comité de gestion du volet Signature de la MRC de Charlevoix à l'effet d'octroyer un contrat de services aux municipalités suivantes pour les projets présentés et analysés:

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Projet Signature Aménagement de la Place de l'étoile	Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François	Contrat de services : 40 688,25 \$ (avant taxes)



Projet Signature Aménagement de la Place de l'étoile	Municipalité de Baie- Saint-Paul	Contrat de services : 28 403,31 \$ (avant taxes)
Projet Signature Aménagement de la Place de l'étoile	Municipalité de Saint- Hilarion	Contrat de services : 28 403,31 \$ (avant taxes)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Carl Gilbert et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accorde un contrat de services au montant de 40 688,25 \$ (avant taxes) à la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François et de 28 403,31 \$ (avant taxes) aux municipalités de Baie-Saint-Paul et de Saint-Hilarion conformément aux offres de services présentées, une dépense imputée au FRR (volet Signature).

QUE madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer les contrats de services avec les municipalités visées.

195-09-26 8- FRR- VOLET SIGNATURE : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DES MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE le projet Signature de la MRC de Charlevoix du FRR intitulé *Pour mieux habiter nos milieux de vie* comporte un volet qui vise à soutenir des projets d'aménagement des cœurs villageois;

ATTENDU QUE l'enveloppe budgétaire prévoit que la somme disponible par municipalité dans le cadre du projet Signature *Pour mieux habiter nos milieux de vie* est de 30 000 \$ maximum pour la phase de planification et d'élaboration des plans-concepts et de 125 000 \$ pour la phase de réalisation;

ATTENDU QUE, conformément aux modalités de financement établies dans le cadre du FRR (volet Signature), un projet a été soumis par les municipalités de Petite-Rivière-Saint-François, Baie-Saint-Paul et L'Isle-aux-Coudres visant la réalisation de travaux en conformité avec les plans d'aménagement réalisés antérieurement;

ATTENDU la recommandation favorable du comité de gestion du volet Signature de la MRC de Charlevoix à l'effet d'octroyer une aide financière aux municipalités suivantes pour les projets présentés et analysés:

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Projet Signature Phase de réalisation des travaux	Municipalité de Petite- Rivière-Saint-François	135 000 \$
Projet Signature Phase de réalisation des travaux	Ville de Baie-Saint-Paul	120 000 \$
Projet Signature Phase de réalisation des travaux	Municipalité de L'Isle- aux-Coudres	134 096 \$



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accorde une somme de 135 000 \$ à la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, de 120 000 \$ à la ville de Baie-Saint-Paul et de 134 096 \$ à la municipalité de L'Isle-aux-Coudres dans le cadre du FRR (volet Signature).

QUE madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec les municipalités bénéficiaires de l'aide financière.

196-09-26 9- FRCN : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU l'entente signée avec le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale le 16 juillet 2026 concernant la délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) pour l'exercice 2026-2029, et que celle-ci est entrée en vigueur le 16 juillet 2026;

ATTENDU la politique d'investissement adoptée par la MRC de Charlevoix le 8 juillet 2026 relative à l'admissibilité des projets au FRCN;

ATTENDU l'analyse réalisée par l'équipe du SDLE et les recommandations formulées au conseil de la MRC de Charlevoix quant à l'octroi d'une aide financière à des promoteurs dont le projet a été étudié dans le cadre du FRCN;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accorde une aide financière non remboursable aux organismes et entreprises suivants, dont le projet a été reconnu admissible dans le cadre du FRCN, et ce, selon les modalités établies suivantes :

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Parcours ludique pour la Route des saveurs	Association touristique de Charlevoix Inc. (FR2607-875)	24 933 \$

QUE la MRC de Charlevoix autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente établi avec les bénéficiaires de l'aide financière accordée.

197-09-26 10- MEIE : AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE PRÊT RELATIF AU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME) – TARIFS DOUANIERS AMÉRICAINS

ATTENDU QUE le MEIE a transmis un contrat de prêt à la MRC de Charlevoix le 4 septembre 2026 relativement au Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) -Tarifs douaniers américains;

ATTENDU QUE le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) – Tarifs douaniers américains a pour but de maintenir en activité les PME qui vivent des difficultés financières causées par la situation circonstancielle de l'imposition de tarifs douaniers américains, le temps que des solutions pour y remédier soient trouvées et mises en place;



ATTENDU QUE le contrat de prêt a pour objet de déterminer les conditions et modalités de l'octroi d'un prêt aux fins de la mise en œuvre du Programme, dont le texte, incluant le cadre normatif, apparaît en annexe dudit contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, monsieur **Michaël PILOTE**, à signer pour et au nom de la MRC le contrat de prêt relativement au PAUPME – Tarifs douaniers américains tel que soumis le 4 septembre 2026 et intervenant avec le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, agissant pour et au nom du gouvernement du Québec.

QUE la MRC autorise la directrice générale et greffière-trésorière à réaliser les actions requises pour assurer la mise en œuvre de ce contrat, incluant celle d'ouvrir un compte bancaire dédié à cette aide financière, s'il y a lieu.

QUE l'équipe de conseillers et conseillères en développement économique du SDLE, coordonnée par la directrice, madame Anne Scallon, soit mandatée pour effectuer l'analyse des demandes adressées par les entreprises et déterminer l'aide financière octroyée aux entreprises admissibles, et ce, conformément aux modalités administratives et responsabilités confiées à la MRC dans le cadre dudit contrat de prêt intervenant avec le MEIE.

198-09-26 11- CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS (RÈGLEMENT NUMÉRO 305-26)

ATTENDU QUE la municipalité des Éboulements a adopté le 13 juillet 2026, le règlement portant le numéro 305-26 intitulé « Règlement modifiant le règlement 79-08 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, municipalité des Éboulements »;

ATTENDU QUE le règlement numéro 305-26 est jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu unanimement

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro 305-26 de la municipalité des Éboulements.

199-09-26 12- CONVENTION DE GESTION TERRITORIALE : ÉMISSION D'UN PERMIS D'INTERVENTION À LE MASSIF SEC

ATTENDU la demande de permis d'intervention présentée à la MRC de Charlevoix par Le Massif SEC pour la réalisation du projet sur le lot 4 791 127 concernant la réalisation de forages exploratoires supplémentaires à des fins d'alimentation en eau potable;

ATTENDU QUE le territoire visé par la demande de permis d'intervention se situe sur le territoire régi par la convention de gestion territoriale (CGT) signée avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

ATTENDU la recommandation du comité multiressource qui est favorable à l'émission d'un permis d'intervention à Le Massif SEC pour réaliser des forages supplémentaires à ceux autorisés en juin 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaston Duchesne et résolu unanimement



QUE la MRC de Charlevoix autorise monsieur **Jérôme FOURNIER** à émettre un permis d'intervention en faveur de Le Massif SEC pour la réalisation du projet sur le lot 4 791 127 concernant la réalisation de forages exploratoires supplémentaires à des fins d'alimentation en eau potable, selon les modalités prévues au permis d'intervention.

200-09-26 13- OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À COMOSPRO INC. RELATIF AU TRAITEMENT PAR COMPOSTAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES COLLECTÉES PAR LA MRC DE CHARLEVOIX (JANVIER À JUIN 2027)

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a procédé à un appel de proposition en vue de conclure un contrat de gré à gré avec l'entreprise Compospro Inc. concernant le compostage des matières organiques provenant de la collecte à trois voies de la MRC de Charlevoix (janvier à juin 2027);

ATTENDU QUE la MRC a reçu une proposition le 8 septembre 2026 présentée par et au nom de Compospro Inc.;

ATTENDU QUE l'entreprise Compospro Inc. est située à La Malbaie, que la MRC de Charlevoix fait déjà affaire avec cette entreprise depuis plusieurs années pour le traitement de ses matières organiques et qu'il y a de nombreux avantages à poursuivre cette relation d'affaires;

ATTENDU QUE l'entreprise Compospro Inc. est actuellement en démarche en vue d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), justifiant le fait de conclure une entente annuelle de gré à gré avec Compospro Inc., couvrant les mois de janvier à juin 2027;

ATTENDU le tableau suivant qui résume la proposition (avant taxes) pour le compostage des matières organiques (du 1^{er} janvier au 30 juin 2027):

	Tarif (\$/TM) (avant taxes)	Volume estimé (TM)	Coût estimé
Comospro Inc.	110,30 \$	660	72 798 \$ \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Bilodeau et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie le contrat de gré à gré relatif au compostage des matières organiques (janvier à juin 2027) à l'entreprise Compospro Inc. au taux de 110,30 \$ (avant taxes) pour la période du 1^{er} janvier 2027 au 30 juin 2027.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, soit mandatée pour signer tout contrat ou document avec l'entreprise Compospro Inc. pour les services et tarifs ci-haut mentionnés et ce, conformément au devis d'appel de proposition transmis à l'entreprise soumissionnaire et comportant diverses modalités administratives visant à assurer le respect dudit contrat.

201-09-26 14- DEMANDE DE COMMANDITE : MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS (JOURNÉE DE RÉFLEXION)

Il est proposé par monsieur Carl Gilbert et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 500 \$ à la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, qui tiendra une journée de réflexion le 13 octobre



2026 sur la collaboration touristique dans le secteur des Montagnes, impliquant notamment Saint-Hilarion et Saint-Urbain, une dépense imputée au budget des dons et commandites du SDLE de la MRC.

15- AFFAIRES NOUVELLES

202-09-26 15.1- OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES À MICROCRÉDIT CHARLEVOIX

ATTENDU QUE l'OBNL Microcrédit Charlevoix a présenté à la MRC une offre de services à la MRC pour l'offre d'accompagnement des petites entreprises au montant de 10 000 \$ par année pour deux ans, soit 2026-2027 et 2027-2028, incluant l'accès au microcrédit;

ATTENDU QUE cette offre de services est complémentaire aux services-conseils offerts par la MRC en matière de développement économique et qu'il y a lieu de financer cette offre de services via le Fonds régions ruralité (FRR) administré par la MRC;

ATTENDU la recommandation favorable du Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix à l'effet d'octroyer un contrat de services à Microcrédit Charlevoix:

Projet	Contractuel	Montant du contrat accordé
Accompagnement et financement au démarrage de petites entreprises, incluant l'accès au microcrédit	Microcrédit Charlevoix	Contrat de services : 10 000 \$ (2026-2027) 10 000 \$ (2027-2028)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accorde un contrat de services au montant de 10 000 \$ à Microcrédit Charlevoix en 2026 (FRR 2026-2027) et en 2027 (FRR 2027-2028), une dépense imputée au FRR.

QUE madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le contrat de services avec Microcrédit Charlevoix.

16- RAPPORT DE REPRÉSENTATION

Monsieur Michaël Pilote a assisté au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tenu en Outaouais au mois d'août.

Il rencontre également depuis quelques semaines les candidats aux élections provinciales qui souhaitent connaître les enjeux propres au territoire de la MRC de Charlevoix.

Monsieur Pilote a participé au Défi Tombe à l'eau tenu récemment à La Malbaie afin de recueillir des fonds pour les banques alimentaires de la région.



17- CORRESPONDANCE

Autres MRC

La MRC des Maskoutains nous transmet sa résolution d'appui concernant la déclaration d'engagement à la civilité et condamnation de l'intimidation envers les élus.

Organismes gouvernementaux

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable nous informe qu'il procédera à des interventions ponctuelles de pulvérisation d'herbicide aux abords de diverses routes dans les régions de Québec et de la Malbaie, entre le 1er et le 30 septembre 2026.

Le ministère de la Sécurité intérieure (MSI) a déployé le 1er septembre 2026 un nouvel outil de notification par messagerie texte destiné à ses partenaires en sécurité civile, et nous informe qu'à la réception de nos messages du numéro 264677, nous serons invités à consulter nos courriels dans les plus brefs délais.

18- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Des citoyens sont présents afin de déposer une pétition. Leur représentante, madame Solange Lapointe explique avoir recueilli 5 000 signatures dans la région, dont 3 000 à Clermont et 2 000 à Baie-Saint-Paul afin de demander la réalisation d'une étude indépendante qui aurait pour objectif de faire état des avantages et désavantages reliés au fait que les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est font partie de la région administrative de la Capitale-Nationale.

Le préfet, monsieur Michaël Pilote, confirme la réception de cette pétition. Il précise que celle-ci sera analysée et que des discussions auront lieu avec la MRC de Charlevoix-Est, dans un souci de collaboration, pour décider des suites qui lui seront données. Une réponse sera alors transmise aux instigateurs de cette pétition.

203-09-26 19- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Christyan Dufour et adoptée unanimement. Il est 16 h 25.

Karine Horvath
Directrice générale et greffière-trésorière

Michaël Pilote
Préfet